

## Récupération locaux liquidation judiciaire

Par papy5302, le 17/08/2023 à 13:26

Bonjour,

Mon locataire (bail commercial), est en liquidation judiciaire depuis le 2 février 2023.

le mandataire à procédé à une résiliation du bail en date du 28 mars 2023.

La vente des biens de mon locataire à été effectuée fin avril 2023, et la dernière le 27 juin 2023 mais les acheteurs n'ont pas entièrement retiré les lots qu'ils avaient achetés.

A ce jour, le mandataire n'a rien résilié tant pour les assurances, le téléphone, eau, électricité, etc

Je rencontre bien entendu des problèmes pour souscrire des nouveaux contrats, les organismes m'indiquent qu'ils n'ont pas reçu de la part du mandataire de résiliation de contrat. (et même me demande de payer les arriérés des factures)

De plus, j'ai mis à la vente ou la location les bâtiments mais je ne peux rien faire, les locaux étant encore ocupés par les lots non retirés de la vente aux enchères et ils ont laissé une masse considérable de déchets pour lesquels le commissare priseur à demandé des devis pour le nettoyage il y a déjà 2 mois mais rien n'avance.

A ce jour je suis dans l'impossibilité de souscrite des nouveaux de contrats, de vendre ou de louer étant donné l'état des bâtiments. J'ai quelques proposition qui n'ont pas abouties à cause de ce problème.

J'ai relancé le mandataire pour obtenir des réponses, mais aucune réponse concrète à ce jour.

Que puis-je faire sachant qu'il me restait un peu plus d'un an de crédit pour la construction des bâtiments, ma banque m'a accepté un report d'un an, mais sans aucun paiement des loyers depuis fin janvier, je paye ce report d'un an (intérêts et assurances) de mes propres deniers, et le temps m'est compté.

Merci pour votre réponse.

Cordialement,

M. Patrick xxxxxxxxxx anonymisation

## Par Maître FACCHINI, le 14/10/2023 à 00:53

Cher monsieur,

Il convient de relancer par LRAR le mandataire judiciaire afin que les choses avancent.

Dans certains cas, il faut lui transmettre des devis réalisés par vos soins qui pourraient vous faire avancer dans votre procédure.

Bien à vous